

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23046
---	--	----------------------------

SEANCE du : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Bérangère BAZANTAY à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



Affectation des résultats 2022

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La comptabilité M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (reports à nouveaux compte 002).

Les résultats de 2022 étant connus lors du vote du budget primitif 2023, ils ont été repris pour le vote du budget.

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement d'habitation, dont le déficit d'investissement est couvert par les stocks de parcelles à vendre, et pas non plus d'affectation de résultat pour le budget des Villages du Golf, dont le déficit d'investissement est couvert par les stocks de parcelles à vendre.

Pour le budget Régie Energies Renouvelables il est proposé d'affecter en section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022 soit la somme de **19 657.48 €** ce qui permet de financer les nouveaux investissements 2023.

Pour le budget principal, il est proposé d'affecter en financement de la section d'investissement la somme de **2 798 724.34 €** correspondant au besoin de financement réel de cette section.

Sur proposition de Madame Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230323-DG_DEL_2023_046-DE
 Date de télétransmission : 23/03/2023
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

Vu le compte administratif 2022,

Vu l'état des crédits d'investissements reportés de 2022 à 2023,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AFFECTER** les résultats de fonctionnement 2022 des budgets, selon l'annexe jointe :
 - o Budget Principal : **2 798 724.34 €** à affecter au compte 1068
 - o Budget Régie Energies Renouvelables : **19 657.48 €** à affecter au compte 1068

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

